



Info

Mairie

VAXONCOURT

257

Juillet 2023

MANIFESTATIONS LOCALES - JUILLET 2023 :

Samedi 1 ^{er} juillet	Jeux Intervillages	HADIGNY LES VERRIERES
Dimanche 2 juillet	Marche mensuelle	VAXONCOURT
Vendredi 14 juillet	Pizza / Bistrot itinérant - Stade communal	

GROUPEMENT D'ACHATS « PELLETS EN VRAC » - RAPPEL :

Le Maire va passer une commande de pellets d'ici mi-juillet (pellets en vrac). Si vous êtes intéressé(s), merci de vous signaler par SMS au 06.17.58.15.72.

TRANSPORT SCOLAIRE – COLLEGES ET LYCEES :

La Communauté d'Agglomération d'Epinal organise l'ensemble des transports scolaires au sein de son périmètre (78 communes). Les familles concernées (enfant domicilié et scolarisé sur le territoire de la C.A.E.) doivent faire leur inscription sur le site www.fluo.eu/scolaire88 Contact : cae.transports@agglo-epinal.fr

STATIONNEMENT, RUE DE LA CÔTE :

Afin de maintenir les abords du pont libre et d'éviter la présence de véhicules gênant la visibilité des usagers issus du chemin sur la Roche mais également de garantir la sécurité de tous les usagers dans la rue de la Côte, l'arrêté municipal N° 05/2023 en date du 8 juin 2023 interdit l'arrêt et le stationnement, rue de la Côte et rue du Pont, en bordure et sur la chaussée de la Route Départementale n° 10 F entre le pont et l'église dans les deux sens. Des panneaux de signalisation seront prochainement installés.

Un parking est à disposition de tous, place de la mairie. Merci de vos efforts.

PARKING, PLACE DE LA MAIRIE – INAUGURATION :

L'inauguration du parking aura lieu le vendredi 22 septembre à partir de 17 h 30. La population est invitée à se joindre à cet événement. *Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre présence en mairie avant le lundi 11 septembre.*

TRANQUILLITE ET BRUITS DE VOISINAGE :

Pour le respect de tous, il est rappelé que le délit de « Tapage nocturne » est établi entre 22 h et 7 h du matin : les bruits troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe.

BOUCHES A INCENDIE – STATIONNEMENT :

Les pompiers doivent pouvoir accéder en tout temps aux différents raccords de prise d'eau sur les bouches à incendie. Aussi, dans l'intérêt de tous, il convient de rappeler qu'il *est strictement interdit de s'arrêter et de stationner devant une bouche à incendie.*

DEJECTIONS CANINES :

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections sur le domaine public (trottoirs, espaces verts...). L'arrêté municipal N°21/14 prévoit la possibilité de verbaliser les détenteurs de chiens peu scrupuleux. Des sacs sont disponibles en mairie.

ARRETE SECHERESSE ALERTE :

Par arrêté préfectoral n°230/2023 du 21 juin 2023, le département des Vosges est placé en « ALERTE ». Ce niveau d'arrêté appelle à des restrictions temporaires des usages de l'eau : arrosage des pelouses et des potagers interdit de 11 h à 18 h, remplissage non autorisé des piscines et des bains à remous de plus de 1 m³ (sauf remise à niveau et première mise en eau si les travaux ont débuté avant les premières restrictions et après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable), lavage de véhicules interdit à son domicile...

FEUX DE FORÊT – APPEL A LA VIGILANCE :

Le département des Vosges est placé en vigilance modérée (jaune) feux de forêts par Météo France. Cependant, compte tenu notamment de l'activité opérationnelle, Mme la préfète appelle chacun à une très grande vigilance.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.

AYONS LES BONS RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

AYONS LES BONS RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr



SECRETARIAT DE MAIRIE – CHANGEMENT D'HORAIRES - RAPPEL :

Depuis début mai, Mme Laurence LAMOISE assure le secrétariat de Mairie. Merci de prendre note des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 8 h 30 à 11 h 30

Mardi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le Maire assure une permanence le samedi de 9 h à 11 h et reçoit également sur rendez-vous. En cas d'urgence, il reste joignable au 06.17.58.15.72.

PLAN « CANICULE » - RAPPEL :

Depuis 2004, le département a l'obligation d'élaborer un plan de gestion de canicule destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Ce plan est activé chaque année du 1^{er} Juin au 31 Août. Aussi, les personnes fragiles et/ou isolées qui le désirent peuvent se faire recenser dans la Mairie de leur commune. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie (03.29.67.22.78).

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE :

Les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale peuvent le faire :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (<https://www.service-public.fr/>) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces suivantes : pièce d'identité et justificatif de domicile.

PAROISSE SAINT-LAURENT DES TROIS RIVIERES :

Dimanche 2 juillet	13 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Domèvre sur Durbion
Dimanche 9 juillet	14 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Vaxoncourt
Dimanche 16 juillet	15 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Hadigny les Verrières
Dimanche 23 juillet	16 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Frizon
Dimanche 30 juillet	17 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Pallegney
Dimanche 6 août	18 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Bayecourt

Tél : 03.29.67.22.78
Adresse mail : mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr
Site Internet – <http://vaxoncourt.free.fr>

Le Maire
Frédéric DULOT